

## ASSEMBLEE GENERALE 2020 BPCE MUTUELLE

### La crise sanitaire impose à BPCE Mutuelle, une Assemblée Générale en vidéo conférence.

Le conseil d'administration a souhaité éviter tout report et a tenu l'AG mais sans risque COVID pour les délégués régionaux et membres du CA et invités d'honneur. C'est donc le 18 juin qu'une trentaine de délégué(e)s désigné(e)s préalablement a pu y assister et chacun a eu l'occasion de s'exprimer sur sa perception et ses souhaits d'évolution des prestations et/ou de fonctionnement. **Sur 102 délégué(e)s, la commission comptabilise 88 votes (81 par correspondance, 7 votes en séance).**

JUIN 2020

PROTECTION  
SOCIALE

AG-BPCE

MUTUELLE

L'AG s'est prononcée sur 5 résolutions :

- Approbation du PV de l'AG de 2019.
- Les comptes et rapports annuels arrêtés au 31 décembre 2019.
- L'affectation de l'excédent du résultat de 3.9 M€.
- L'évolution des statuts vers l'égalité des genres au CA => 40%.
- Le rapport moral du Président.

**Comptes et rapports annuels** : Les délégué(e)s soutenu(e)s par la CFDT ont voté la résolution sur les comptes et les rapports annuels 2019, c'est une approbation de la gestion saine et transparente de la gouvernance.

CONTACT

DELEGUES  
REGIONAUX  
TITULAIRES

**Affectation de l'excédent du résultat de 3 872 769.71 euros.**

Depuis plusieurs années, la CFDT demande :

- Une étude de faisabilité sur **une offre tarifaire plus adaptée** à la situation de chaque salarié(e) adhérent(e).
- Une dimension solidaire au-delà de la mutualisation des frais de santé.
- Une **amélioration de la qualité des prestations pour favoriser des restes à charge zéro**, tout en respectant l'équilibre des comptes.

Denis ARGAUD

BPCE IT

Jean Claude

DELAVERGNE

BPCE IT

Tonino PACHECO

CE HDF

Thierry PLANTIVE

CE BPL

Malgré les propositions récurrentes de la CFDT d'affecter une partie des excédents de l'exercice à l'amélioration des prestations, force est de constater que le socle du **Contrat de Groupe National (CGN) n'est pas à la hauteur des besoins de couverture santé** d'une majorité d'adhérent(e)s.

Beaucoup d'adhérent(e)s font le choix de se payer **une surcomplémentaire pour avoir un reste à charge zéro**. Cet indicateur à lui seul soulève la question du niveau minimum requis du contrat socle et de la différence de couverture santé des adhérent(e)s et de leurs ayant droits. En effet, **certaines entreprises financent en partie cette surcomplémentaire**.

Avec près de 3.9 M€ d'excédents cette année, une fois de plus la résolution impose une affectation comptable aux fonds propres. Faut-il rappeler que BPCE mutuelle est aux services exclusifs de ses adhérent(e)s et n'a pas vocation à cumuler des fonds propres tous les ans.

Le Solvency Capital Requirement ou SCR représente le montant de fonds propres nécessaire pour faire face aux risques les plus importants selon une norme exigée par l'ACPR.

Solvabilité économique (en M€)	31/12/2018	31/12/2019	Variation
Fonds propres économiques SCR	121.90	123.50	1.6
SRC	22.91	24.99	2.08
Taux de couverture du SCR	532 %	494 %	-38 %

	31/12/2018	31/12/2019	Cumul (M€)
Résultat Net/ excédent	6.23	3.87	10.11
Impôt sur les sociétés payé	1.7	1.95	3.65

En deux ans, BPCE Mutuelle a cumulé plus de 10 M€ et payé 3.65 M€ d'impôts sur les Sociétés. A la clôture 2019, BPCE Mutuelle dispose de 4.94 fois le montant de fonds propres exigés par la réglementation.

Avec 121 M€ de fonds propres au bilan, et un provisionnement de tous les risques majeurs techniques, opérationnels et financiers. BPCE Mutuelle doit-elle encore renforcer ses fonds propres ?

Dans le cadre de risques majeurs, BPCE Mutuelle serait à l'équilibre car pour 1000 € de cotisations taxes et impôts déduits, il reste 500€ de fonds propres. Cet exemple chiffré nous alerte sur l'impôt payé par BPCE Mutuelle d'une part et l'impôt payé par les adhérent(e)s sur la cotisation employeur devenue imposable.

C'est l'occasion de rappeler, bien que la CFDT soit satisfaite de la gestion prudente et de l'équilibre des comptes, que les délégué(e)s CFDT ne valident pas que BPCE Mutuelle dispose d'un niveau de fonds propres aussi important.

Même si le résultat de 3.9 M€ en 2019 est composé en partie du produit de l'assurance des prêts et peut paraître pour certains comme volatil, la CFDT propose d'affecter une partie de l'excédent à une provision annuelle répondant à une gestion prudente et répondant au besoin de meilleurs remboursements des adhérent(e)s et de leurs familles.

La CFDT vote contre l'affectation des excédents 2019 de 3.9 M€ à la réserve libre (fonds propres).

### □ Rapport Moral

La CFDT regrette que l'amélioration des prestations de notre mutuelle ne soit pas au centre des préoccupations de ses dirigeants.

Au-delà du recours à Santéclair permettant de contenir les tarifs de professionnels de santé et d'autres services, la CFDT demande à nouveau que les prestations soient améliorées par un meilleur remboursement et par un élargissement des pratiques médicales prises en charge.

La CFDT s'abstient cette année d'approuver le rapport moral. En effet, les excédents récurrents qui alimentent les fonds propres sans vision stratégique n'ont pas de sens.

**LA CFDT, au plus proche des salarié(e)s adhérent(e)s qui attendent davantage d'une Mutuelle Groupe, demande à BPCE Mutuelle de répondre favorablement à ces requêtes.**

Consultez vos remboursements, vos garanties, forfaits et devis en ligne :

[www.bpcemutuelle.fr](http://www.bpcemutuelle.fr)

Site internet CFDT du groupe BPCE : Tracts, actualités, négociations et informations ou contact :

[www.cfdt-bpce.fr](http://www.cfdt-bpce.fr)